FOGEX
Société par actions simplifiée au capital de 320 400 euros
Siège social : 644 Rue des Grandes Teppes – Espace d'Activités de Sennecé
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

321 175 747 RCS MÂCON

(la « **Société** »)

EXTRAITS DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 FEVRIER 2025

---------- *Extrait* ----------

QUATRIEME RÉSOLUTION
(Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire)

L'Assemblée Générale,

constate que le mandat de la société AMV AUDIT et COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à expiration à l'issue de la présente consultation,

constate que la Société n'est plus tenue de désigner un commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article L.823-2-2 du Code de commerce,

décide de de ne pas procéder au renouvellement du mandat de la société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT ni à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale,

donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

---------- *Extrait* ----------

Extrait certifié
conforme à l'original

Le Président

